

DELIBERATION N° 2019-18

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

DU 30 AVRIL 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1 et suivants, L. 712-1 et suivants, Vu le Décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2010 attribuant les responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation à l'Université de Nice,

Vu les statuts de l'UNS.

Vu le règlement intérieur de l'UNS,

Vu l'arrêté n° 11-2018 du 30 janvier 2018, portant délégation de signature du Président de l'UNS à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration de l'UNS,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de Mme Anne NAVARRO, Directrice Administrative et Financière,

MODIFIE la délibération N°2019-01 votée lors de la séance du 12 mars 2019 comme suit :

- Article 1, les termes « 13 516 103€ de capacité d'autofinancement » sont annulés et remplacés par « 11 282 051 € de capacité d'autofinancement » ;
- Le tableau 6 annexé à la présente délibération annule et remplace le tableau n°6 annexé initialement à la délibération 2019-01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés: 23

Fait à Nice, le 30 avril 2019

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2019-18 PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE L'UNS LE : 20 MAI 2019

TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE :

1 5 MAI 2019

Marc DALLOZ

Pour le Président de l'Université

Nice Sophia Antipolis et par délégation Le Vice-Président du Conseil d'Administration



MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



Membre de UNIVERSITE COTE D'AZUR

Tableau 6 - ANNULE ET REMPLACE
Situation patrimoniale

CF 2018 - CA DU 30/04/2019

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de resultat previsionnel

CHARGES	Réalisé N-1	BIN	BR	Réalisé N	PRODUITS	Réalisé N-1	BIN	BR	Réalisé N
Personnel	182 432 238,00 €	184 263 924.00 €	183 781 232.00 €	179 031 349,77 €	Subventions de l'Etat	186 867 103.00 €	187 441 133,00 €	188 578 828.00 €	189 548 824,51 €
ciont charges de pensions cristes*	54 762 387,00 €	55 578 133,00 €	55 578 133,00 €	54 178 142,00 €	Fiscalité affectée				291 930,00 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	53 781 851 00 €	54 148 628,00 €	55 998 293,00 €	58 948 280,80 €	Autres subventions	17 052 242 00 €	18 316 211.00 €	18 014 640,00 €	17 898 722.47 €
					Autres produits	34 853 024,00 €	34 898 766,00 €	36 069 083.00 €	38 034 538,29 €
TOTAL DES CHARGES (1)	238 214 089,00 €	238 412 552,00 €	239 779 525,00 €	235 977 C 10 57 (TOTAL DES PRODUITS (2)	238 772 369,00 €	240 656 110.00 €	242 882 551,00 €	243 774 015,27 (
Resultat previsionnel ibénéfice (3) = (2) - (1)	2 558 280,00 €	2 243 558,00,€	2 883 026,00 €	7 798 404,70	Récultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			. 0	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	238 772 369,00 €	240 656 110,00 €	242 662 551,00 €	243 774 016.27	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	238 772 369,00 €	240 858 110,00 €	242 662 551,00 €	243 774 015 27 4

[&]quot;Niciagatices sous categories de comotes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Réalisé N-1	BIN	BR	Réalisé N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	2 558 280,00 €	2 243 558,00 €	2 883 026,00 €	7 798 404,70 €
+ dotations aux amortissements dépréciations et provisions	20.855.784.00€	21 000 000,00 €	21 000 000 00 €	20 938 841,58 €
- reprise de provision	931 701 00€			833 208,79 €
+ corrections bilantielles report à nouveau				1 363 279,21 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	17 321 672.00 €	18 167 000,00 €	18 167 000,00 €	17 983 065,53 €
= CAF ou IAF*	5 160 691.00 (5 078 558.00 (5 716 026,00 €	21 282 (61 16 8
t amount of autofinancement or investigation of the following				

capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État previsionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Réalisé N-1	BIN	BR	Réalisé N	RESSOURCES	Réalisé N-1	BIN	BR	Réalisé N
insuffisance d'autofinancement"					Capacité d'autofinancement*	5 160 691,00 €	5 978 558,00 €	5 716 026,00 €	11 282 051,15 €
nvestissements	5 683 176,03 €	24 644 684.00 €	21 431 714,00 €	13 079 707,45 €	Financement de l'actif par l'État	921 460.00 €	17 509 594,00 €	15 009 594,08 €	1 946 976,20 €
	0 663 116,00 6				Autres ressources	653 004,00 €	2 126 890 00 €	778 690,00 €	5 580 791,08 €
Rempoursement des dettes financières				30.00 €	Augmentation des dettes financières				497.00 €
Report à nouveau									
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 683 176,00 €	24 844 684,00 €	21 431 714 00 €	13 079 737,45 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 735 155,00 €	24 712 842,00 €	21 504 310,00 €	18 810 315,43 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	51 979.00 €	68 158,00 (72 598,00 4	5730577.66	PRELEVEMENT SUFFONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)				

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Réalisé N-1	BIN	BR	Réalisé N
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	51,979,00 €	68 158,00 €	72 598 00 €	5 730 577.98 €
Vanation du BESOIN en PONDS DE ROULEMENT	-6 749 814,00 €	12 020 733.00 €	12 020 733.00 €	4 300 183,85 €
Vanation de la TRESORÈRIE ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	8 801 794 00 €	- ≥ 171 724 00 €	-16 955 556,00 €	1 430 394,13 €
Nivesuidu FONDS DE ROULEMENT	10 878 744,64 €	10 944 903,00 €	10 949 340,00 €	16 607 322,62 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-19 973 817,00 €	-78 905 859,00 €	.= -2 946 623 D0 €I	15 675 561.81 €
Niveou de la TRESORERIE	30 850 562,00 €	30 850 562,00 €	13 895 963 20 €	32 282 884,43 €